

François I^{er} de Bretagne est le fils de Jean V le *Sage*, duc de Bretagne, et de Jeanne de France. À la mort de son père, le 29 août 1442, il devient comte de Montfort et duc de Bretagne.

François I^{er}, duc de Bretagne, à la suite d'intrigues de cour et sur de vagues soupçons de trahison, avait fait instruire le procès de son frère cadet Gilles de Bretagne, ami du roi d'Angleterre, devant les Etats de Bretagne assemblés à Redon. Ceux-ci ayant, faute de preuves, déclaré le procès pendant, François n'en fit pas moins détenir en prison son frère, dont on résolut enfin de se débarrasser après quarante-six mois de captivité. Gilles était renfermé dans le château de La Hardouinaie, lorsque ses geôliers Olivier de Meel et Robert Roussel, qui plus tard périrent sur l'échafaud, défendirent qu'on lui portât à manger ou à boire.

Les cris de ce malheureux furent cependant entendus par une pauvre femme, qui, se glissant chaque nuit dans les fossés du château, réussit à lui faire passer, au travers des grilles, du pain et de l'eau par une sarbacane. L'agonie de Gilles dura six semaines. Les geôliers n'ayant point découvert les secours qu'il recevait, en conclurent que quelque aide diabolique soutenait sa vie, et entrèrent, le 20 avril 1450, de grand matin, dans sa chambre.

Le trouvant endormi, ils essayèrent de l'étrangler avec des serviettes : réveillé en sursaut, le prince put encore se défendre quelque temps avec une flûte qu'il trouva sous sa main; mais les assassins réussirent enfin à l'étouffer sous des matelas. La nouvelle de cette mort se répandit dans l'armée que le duc François avait conduite devant Avranches, et y causa une horreur universelle.

Le duc s'étant mis en route pour aller coucher au mont Saint-Michel, rencontra sur la grève un cordelier qui l'arrêta. Le moine le tira à part, et lui dit qu'il venait de recevoir la confession de monseigneur Gilles, son frère, la même pauvre femme qui avait donné du pain au captif lui ayant amené un confesseur de nuit dans les fossés du château.

Il savait tout ce que messire Gilles avait souffert par son ordre, et il l'avait entendu assigner, le duc son seigneur et son frère, à comparaître dans quarante jours devant le tribunal de Dieu, pour rendre compte de sa conduite.

François, frappé en même temps de terreur et de remords revint à Vannes dans un état d'abattement et de noire mélancolie, qui ne tarda pas à lui être fatal.

Il expira le 19 juillet suivant en exprimant à haute voix son repentir.